

Sidi Askofaré

Quelle doctrine du contrôle * ?

Si nul ne conteste véritablement l'utilité, voire la nécessité, du contrôle dans la formation de l'analyste, il est très difficile en revanche d'isoler clairement les principes et les raisons qui font que « le contrôle s'impose », pour reprendre ici la formule de Lacan dont Sol Aparicio a fait le titre de sa contribution à ce séminaire.

Lorsque, dans la précipitation, j'ai proposé comme titre de mon intervention de ce soir « Quelle doctrine du contrôle ? », je n'avais évidemment aucune idée précise de ce que je souhaitais développer devant vous. La seule petite idée que j'avais est la suivante : il se pourrait que la question du contrôle excède ou devrait excéder la place qui est généralement assignée à la pratique effective de ce que l'on appelle contrôle, « analyse de contrôle ¹ » – en supplément de l'analyse personnelle et de l'enseignement théorique – dans la formation du psychanalyste.

En première approche, je dirai que ce qui semble apparaître assez clairement, et notamment depuis certaines inventions conceptuelles – la catégorie de discours et tout particulièrement du « discours de l'analyste » – ou institutionnelles – l'École, la passe – de Lacan, c'est un changement sinon de la pratique, en tout cas de l'idée, voire de la signification que l'on donne au contrôle. Ce qui n'est pas sans avoir des incidences sur la pratique réelle des contrôles, le choix du ou des contrôleurs, la durée des contrôles, etc. Or, cette signification, comme toute signification en tant que différente,

* Intervention au séminaire École, Paris, 22 janvier 2009.

1. Cf. les deux articles historiques de Vilma Kovacs, « Analyse didactique, analyse sous contrôle », et d'Helene Deutsch, « Analyse sous contrôle », *Ornicar?*, n° 42, automne 1987-1988, p. 86-102. Mais, avant son institutionnalisation, la pratique du contrôle était déjà là : j'en veux pour preuve la cure de Herbert Graf, alias « le petit Hans », dont la cure a été conduite par son père sous le « contrôle » de Freud.

voire opposée au sens ², est relative au discours, au type de lien social, dans lequel le contrôle se trouve pris. D'ailleurs, que Lacan soit passé de sa qualification du terme de contrôle de « sinistre ³ » au « contrôle s'impose ⁴ », nous indique le chemin parcouru. Seulement, ce qui n'est là qu'indiqué dans ce court-circuit, c'est que le contrôle n'est pas et ne saurait être la même pratique selon qu'elle fonctionne au régime du discours du maître – du contrôle policier (« Vos papiers ! ») au « contrôle qualité » de notre moderne industrie –, au régime du discours universitaire – soumission à un cursus, vérification d'aptitudes et de compétences, habilitation et qualification –, au régime du discours hystérique – mise en question du savoir déjà là et contribution à la production d'un savoir nouveau – ou au régime du discours analytique – mise en fonction du désir de l'analyste en tant que « désir de savoir », vérification de l'acte analytique et convocation de la responsabilité de celui qui s'est autorisé à conduire des analyses.

Aussi, derrière une même pratique, même si cette dernière comporte des variantes selon les générations d'analystes, les pays et les styles des particuliers, il y a aussi une diversité de conceptions et, je présume, de doctrines, qu'elles soient explicites ou implicites. Ce n'est certes pas, dans notre champ, la seule pratique qui pose ce type de problèmes. Hormis la règle de l'association libre et le principe de « l'analyse, didactique », qu'est-ce qui ne donne pas lieu réellement à de pareilles oppositions et divergences ? Ne pourrait-on aller d'ailleurs jusqu'à dire de nous – analystes – ce que Franklin D. Roosevelt disait des économistes ? Je transpose : « Posez une question à quatre psychanalystes. Vous aurez six réponses : celles, chaque fois différentes, des quatre analystes, plus celle de Freud et celle de Lacan ! »

1

Partons à présent de l'idée très simple, et sur laquelle il me paraît facile de s'accorder : le principe du contrôle procède du souci

2. Je me réfère ici à l'une des définitions les plus élaborées du sens chez Lacan : « [...] le sens ne se produit jamais que de la traduction d'un discours en un autre » (« L'étourdit », dans *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 480).

3. J. Lacan, « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse », dans *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 253.

4. J. Lacan, « Acte de fondation », dans *Autres écrits, op. cit.*, p. 235.

de la formation de l'analyste, souci constant chez Freud, même s'il ne le thématise qu'en 1927 dans *La Question de l'analyse profane*⁵ en même temps qu'il en identifie et en relève les apories.

Au fond, la question fondamentale est celle-là même que Freud attribue à son « interlocuteur impartial » : « Dites-moi seulement comment et où l'on apprend ce dont on a besoin pour pratiquer la psychanalyse. » À quoi Freud répond par ce qui était déjà devenu le standard dans les instituts de formation en exercice (Vienne, Berlin, Londres) : « Les candidats sont pris eux-mêmes en analyse, reçoivent un enseignement théorique sous la forme de cours sur tous les sujets importants pour eux, et bénéficient du contrôle d'analystes plus âgés, ayant de l'expérience, lorsqu'ils sont autorisés à faire leurs premiers essais sur des cas assez faciles⁶. »

Du passage par ces trois piliers de la formation, il est attendu que le candidat accède à quoi ? À la saisie de la théorie de l'inconscient, à la maîtrise de « la technique délicate de la psychanalyse, art de l'interprétation, lutte contre les résistances et maniement du transfert⁷ ». On voit bien que ce que Freud propose ici s'apparente davantage à un dispositif de « formation professionnelle » – même si ladite profession est un « art », une activité qui ne se réduit pas à la mise en œuvre et à l'application d'un savoir⁸, qui utilise une technique délicate et des tactiques en vue d'une finalité (stratégie) – qu'à une doctrine du contrôle⁹.

Il n'est donc guère étonnant qu'Helen Deutsch donne au contrôle le nom qui l'inscrira, au moins pour un temps, dans la

5. S. Freud, *La Question de l'analyse profane* (1927). J'utiliserai désormais la traduction française due à J. Altounian, A. et O. Bourguignon, P. Cotet et A. Rauzy, Paris, Gallimard, coll. « Folio bilingue », n° 113, 2003, p. 288.

6. *Ibid.*, p. 179.

7. *Ibid.*, p. 181.

8. On retrouve ici l'opposition classique des Grecs entre *epistèmè* et *technè*. Ainsi Platon, montrant dans *Le Politique* en quoi la médecine ou la navigation sont du côté de la *technè*, au sens défini dans *Protagoras* : un savoir-faire spécifique à un objet et qui peut tenir compte des circonstances particulières.

9. C'est à dessein que je parle ici de doctrine et non pas de théorie du contrôle. La théorie est à venir, et son élaboration requiert plus que les témoignages des seuls contrôlants. En revanche, la doctrine est l'ensemble des principes qui orientent notre pratique du contrôle, qui détermine ce que nous attendons du dispositif de contrôle et de quelle manière nous atteignons les buts qui lui sont assignés dans la formation du psychanalyste.

logique du discours universitaire : « enseignement clinique en psychanalyse ¹⁰ » : « Nous proposons à nos candidats, grâce à une méthode que nous avons créée et mise au point, quelque chose qui correspond à une “propédeutique clinique” des branches médicales, soit une expérience pratique avec des patients sous la direction et l’enseignement d’un professeur, quoique, à la différence de la “propédeutique clinique”, force nous soit d’exclure la présence du patient ¹¹. »

Il apparaît bien que cette conception du contrôle – et, au-delà, la conception de la formation de l’analyste dont le contrôle n’est qu’un des volets – qui a dominé jusqu’à Lacan et qui, d’une certaine façon, continue de dominer dans les instituts de formation de psychanalyse a sa logique : celle du discours universitaire. En l’occurrence, l’analyste contrôleur – en tant qu’agent du discours – y fait semblant de savoir (S2) ; agi par l’institution – l’institut –, (S1) en position de vérité, il « forme » le candidat analyste, (a)studé, pour produire un analyste, peut-être compétent, mais surtout habilité et reconnu qualifié parce que conforme, voire formaté ¹².

De la pratique du contrôle qui s’en est instituée, et qui se poursuit encore aujourd’hui dans les instituts ipéistes, on peut certes construire la clinique, voire en élaborer la théorie, mais il faut reconnaître qu’elle ne prend appui et n’est orientée par aucun principe spécifiquement analytique.

Si telles ne sont pas notre conception et notre pratique du contrôle, il convient de se demander pourquoi, pour nous aussi, « le contrôle s’impose », même si c’est pour d’autres raisons et selon une autre orientation. C’est cela que j’appelle, pour ne pas la confondre ni avec la pratique effective du contrôle, ni avec la clinique qui s’en dépose ou la théorie qu’on peut en faire, une « doctrine du contrôle ».

10. H. Deutsch, « Analyse sous contrôle », art. cit., p. 86.

11. *Ibid.* H. Deutsch, elle, transgresse cette « limite », puisqu’elle considère qu’il lui est fort difficile de contrôler la cure d’un patient qu’elle n’aura pas vu au moins une fois ! Pas étonnant pour autant que, pour elle, il s’agirait dans le contrôle de « regarder l’inconscient du patient » par-dessus l’épaule du contrôlant.

12. On peut comprendre à partir du « savoir de la langue » pourquoi, sur le tard, Lacan prétendait n’avoir jamais parlé de formation de l’analyste, seulement de formations de l’inconscient.

2

Que Lacan ait appelé son mode particulier d'intervention dans la psychanalyse un enseignement, et ceux dont il reconnaît avoir assuré la formation ses « élèves », suffit à attester de l'importance que revêt à ses yeux la formation des analystes : « Le but de mon enseignement a été, et reste, de former des analystes », disait-il le 10 juin 1964, en ouverture du séminaire du jour qu'il consacrait à l'examen du transfert¹³. Sauf qu'il convient d'ajouter que cette formation des analystes, Lacan, comme Freud, ne l'envisageait pas exclusivement, voire principalement, comme une formation technique. Formation donc, peut-être à un métier, à une « profession impossible », mais aussi et surtout formation à une discipline (Freud) et formation à pouvoir occuper la place d'agent dans un discours tard venu : l'analytique. D'où l'insistance de Lacan sur le désir requis pour pouvoir occuper correctement cette place.

Cette formation comporte une double exigence : celle d'un rapport soutenu à la science, c'est-à-dire à la recherche – et cet aspect vaut autant pour Freud que pour Lacan, souvenons-nous du souci de Freud que l'application de la psychanalyse comme thérapeutique ne la fasse pas disparaître comme science : « Je veux seulement être sûr qu'on empêchera la thérapeutique de tuer la science¹⁴ » –, et celle d'une implication dans le lien social, c'est-à-dire dans le système articulé des discours qui détermine l'existence et assure la survie de chacun des discours fondamentaux.

Dès lors, la contribution de Lacan à la problématique du contrôle comme dimension de la formation de l'analyste s'éclaire, de même que s'explique que ladite contribution puisse se décliner, *grosso modo*, en trois aspects :

- la critique et la rectification des standards de formation de l'IPA ;
- l'orientation d'une nouvelle pratique du contrôle – désinstitutionnalisée, cette fois –, pratique centrée sur le désir de l'analyste (*versus* contre-transfert) et sur l'articulation avec l'École à la fois comme institution et comme expérience ;

13. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XI, Les Quatre Concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1973, p. 209.

14. S. Freud, Postface à *La Question de l'analyse profane*, *op. cit.*, p. 271.

– les retombées de la catégorie de discours de l’analyste, et surtout de l’expérience de la passe sur la notion et la pratique du contrôle.

3

Le premier point ayant été traité et de fort belle manière par mes collègues qui m’ont précédé dans ce séminaire ¹⁵, je vais circonscrire le reste de mon propos aux deux derniers.

Je vous propose de partir du constat suivant : ce que Lacan pose comme « principe de doctrine », dans son « Acte de fondation » en 1964, est non pas le contrôle comme tel mais l’exigence que la section de l’École dont elle relève, celle dite de psychanalyse pure (« Praxis et doctrine de la psychanalyse proprement dite, [...] la psychanalyse didactique »), « [n’arrêtera] pas [...] son recrutement à la qualification médicale, la psychanalyse pure n’étant pas en elle-même une technique thérapeutique ¹⁶ ».

Je dirai qu’en même temps que ce passage de l’« Acte de fondation » nous montre la parfaite congruence entre la position de Lacan et celle du Freud de *La Question de l’analyse profane*, il nous conduit au cœur de ce dont Freud s’est voulu le champion, à savoir « la spécificité de la psychanalyse et de son indépendance à l’égard de son application médicale ¹⁷. »

La prise au sérieux de la spécificité de la psychanalyse implique donc de concevoir et de déterminer la formation la plus appropriée, ou, pour reprendre les termes mêmes de Freud, « la formation particulière dont il – le candidat analyste – a besoin pour la pratique de la psychanalyse ¹⁸ ».

C’est à cette question que répondent sans doute les trois sections de l’École, mais tout particulièrement les trois sous-sections de la Section de psychanalyse pure :

– doctrine de la psychanalyse pure ;

15. Je renvoie aux contributions tout à fait remarquables de Michel Bousseyroux (à paraître prochainement dans le *Mensuel*) et de Muriel Mosconi (publiée dans le n° 39 du *Mensuel* de l’EPFCL, janvier 2009).

16. J. Lacan, *Autres écrits*, op. cit., p. 231.

17. S. Freud, Postface à *La Question de l’analyse profane*, op. cit., p. 271.

18. *Ibid.*

- critique interne de sa praxis comme formation ;
- contrôle des psychanalystes en formation.

S'il est évident que pour Lacan le contrôle est l'un des piliers fondamentaux de la formation de l'analyste, on voit bien que ce n'est pas sans quelques flottements, indice peut-être de son attachement au principe du contrôle et de son désir d'en renouveler la pratique et d'en situer la fonction dans la formation assurée par une – *son* – École. La question n'est pas seulement : qui contrôle ? Surtout quand le didacticien est congédié et que l'expérience est ramenée à ce qu'elle est réellement, soit « la somme des conneries qu'on a faites ». La question est aussi : qui contrôle-t-on ? Et, à ce propos, il est remarquable que Lacan utilisera jusqu'à quatre expressions différentes rien que pour nommer celui qui « entre en contrôle » : « candidat en formation », « analysé en formation », « praticien en formation », « psychanalyste en formation ¹⁹ ».

Avec ce maître mot de formation, sans doute à rapprocher de l'expérience formatrice, de la « formation de l'esprit » de la tradition germanique – celle dont on trouve l'illustration dans les *Bildungsroman* – plutôt que de la moderne « formation professionnelle », quelle place pour le contrôle dans une École de psychanalyse ?

On peut avoir le sentiment, à une première lecture de l'« Acte de fondation », que la position de Lacan n'a rien de proprement subversif. En effet, le contrôle y appartient, comme dans les instituts, au dispositif traditionnel de formation des candidats à l'exercice de la psychanalyse, la volonté affichée par Lacan étant juste de rompre en la matière avec les critères d'entrée en contrôle en cours dans l'IPA dont il venait d'être exclu, pour en promouvoir de nouveaux « qui soient autres que de l'impression de tous et du préjugé de chacun ²⁰ ».

D'où le renversement auquel aboutira Lacan dans la « Note adjointe » de 1971 : le contrôle n'est pas lié au moment où l'analysant est autorisé ou s'autorise à la pratique de la psychanalyse. Lacan l'associe davantage à l'engagement dans l'expérience et sur la base d'un constat qu'il convient de rappeler ici : « Il est constant que la psychanalyse ait des effets sur toute pratique du sujet qui s'y engage. Quand cette pratique procède, si peu que ce soit d'effets

19. J. Lacan, « Acte de fondation », art. cit., p. 230-231.

20. *Ibid.*, p. 230.

psychanalytiques, il se trouve les engendrer au lieu où il a à les reconnaître²¹. » Et Lacan d'en conclure : « Comment ne pas voir que le contrôle s'impose dès le moment de ces effets, et d'abord pour en protéger celui qui y vient en position de patient²² ? »

Ce patient n'est donc pas nécessairement un analysant ; patient voulant juste dire ici, me semble-t-il, l'autre du discours dont le contrôlant se trouve être l'agent.

Le problème du contrôle se pose donc chaque fois que le candidat, qui s'engage dans l'expérience et confie sa formation à l'École, exerce une activité professionnelle qui le conduit à prendre « une responsabilité si peu que ce soit analytique²³ », soit toute pratique « avec » ou « sous transfert ». Ce qui n'exclut pas grand monde !

Lacan y ajoute que ledit contrôle lui sera assuré dans le cadre de l'École, ce qui suppose tant soit peu un corps de contrôleurs, alors même que le choix de l'analyste est libre et que c'est le sujet « [qui autorise son] psychanalyste comme didacticien²⁴ ». En somme, ne restons-nous pas encore, malgré quelques déplacements, dans un contrôle institutionnalisé dans une École qui demeure elle-même, en grande partie, une institution ?

C'est avec le point 4 de la « Note adjointe » de 1971 (« De la psychanalyse didactique dans la participation à l'École ») que s'opère le renversement par quoi le contrôle vient réellement porter la marque de l'École au sens vrai, si je puis dire. Il me semble que c'est dans l'après-coup de cette « Note adjointe » que nous pouvons identifier et rassembler les éléments de doctrine nécessaires à fonder et à orienter la pratique du contrôle dans notre École.

4

Le contrôle, donc, s'impose. Mais, en la matière, l'argument d'autorité ne saurait nous satisfaire, et *a fortiori* dans le cadre d'un séminaire d'École. Aussi faut-il essayer d'en établir et d'en décliner les raisons ; bref, dire : pourquoi ?

21. *Ibid.*, p. 235.

22. *Ibid.*

23. *Ibid.*, p. 230.

24. *Ibid.*, p. 234.

Raison éthique ?

Au-delà de toutes les raisons possiblement assignables, il en est une que Lacan, me semble-t-il, privilégie et place au-dessus de toute autre. C'est ce que je propose d'appeler ici : raison éthique, en un sens large. Cette raison éthique comporte au moins trois faces.

Une première face pourrait être appelée ici « déontologique », au sens tout à fait plat d'une certaine morale professionnelle. Lacan situe en effet la nécessité du contrôle du souci premier, je l'ai évoqué plus haut, de protéger celui qui vient en position de patient, dans la pratique du candidat à la formation.

La deuxième face est liée à la première, dans la mesure où le candidat se trouve produire des effets analytiques, dans sa ou ses pratiques, avant même de les pouvoir reconnaître. Là se situe sa responsabilité de sujet, et un contrôle n'est pas de trop pour s'y repérer et pouvoir y faire face. La nécessité du contrôle est donc là nécessité propre au sujet, indépendante de toute demande ou tout vouloir de l'Autre, et relative à sa responsabilité de sujet, qu'en tant que praticien il prend à ses risques.

Enfin, la troisième face articule éthique et politique, d'engager, au-delà du praticien en formation, la responsabilité de l'École comme instance de garantie au regard du social. En effet, Lacan le souligne avec force : « L'École, ne saurait s'abstraire de cet état de choses désastreux, en raison même du travail qu'elle est faite pour garantir. C'est pourquoi elle assurera les contrôles qui conviennent à la situation de chacun, en faisant face à une réalité, dont fait partie l'accord de l'analyste ²⁵. »

C'est donc très clairement et sans états d'âme que Lacan évoque cette raison, dès lors autant politique qu'éthique, dans le discours du maître lui-même, invoquant le droit, le contrat et la possibilité de sa rupture en cas de « solution insuffisante ²⁶ ».

Pour finir sur ce point, je dirai que cette raison éthique, sociale ou politique n'annule bien évidemment pas les autres. Mais quelles autres raisons y a-t-il, et comment les ordonner à la seule que Lacan ait daigné thématiser ?

25. *Ibid.*, p. 235.

26. *Ibid.*

Raison technique ?

Contrairement à Freud, à l'école hongroise ou à Helen Deutsch, il semblerait que la raison majeure mise en avant par Lacan pour affirmer la nécessité du contrôle n'est pas l'acquisition de compétences techniques, celle d'un savoir-faire ou d'une habileté. Ce qui ne veut nullement dire que quelque chose de cet ordre ne s'y transmet pas. Seulement, cette raison technique, pour ainsi dire, ne saurait ni fonder la pratique du contrôle, ni en constituer la finalité. Mais déjà chez Freud se rencontre la raison dite ici technique. En effet, la technique du déchiffrement, l'art d'interpréter, le maniement du transfert ou la direction d'une cure ne s'acquièrent pas par la seule expérience de la psychanalyse didactique. La difficulté devient plus grande et le paradoxe plus complet si l'on se souvient que cette technique a pu, au moins à l'époque héroïque de la psychanalyse, se transmettre sans et en dehors de l'analyse didactique ²⁷ !

Helen Deutsch invoque quant à elle la nécessité du contrôle à une fin d'enseignement concret, celui de « montrer » et faire « éprouver » au candidat la diversité des types de résistance et de transfert. D'où le côté un peu rigide et bureaucratique du dispositif : « Les candidats doivent obligatoirement analyser quatre cas sous le contrôle de l'Institut. [...] Le candidat analyse généralement plus de quatre cas à l'Institut ; quoi qu'il en soit, mieux vaut analyser à fond un cas typique d'hystérie, de névrose obsessionnelle et de névrose d'angoisse, pour lui montrer les divers types de résistances et de transfert ²⁸. »

Pourtant, la même Helen Deutsch souligne dans le même article que « dans le cadre de la technique léguée par Freud, chaque individu a ses propres méthodes et ses propres variantes correspondant à sa personnalité. On doit de la même façon laisser le candidat se frayer une voie au travers des difficultés, et retenir ainsi la note personnelle dans son activité analytique. Initier le candidat contrôlé aux arcanes des vues incomplètes d'un seul, aux variantes techniques souvent précaires ²⁹, d'une nature purement personnelle,

27. Cf. les cas, exceptionnels il est vrai, de Karl Abraham ou de Siegfried Bernfeld.

28. H. Deutsch, « Analyse sous contrôle », art. cit., p. 89.

29. Sans doute une charge contre Ferenczi et l'école hongroise qui, obsédés par le contre-transfert et l'inanalysé chez l'analyste, ont érigé en principe que l'analyse de contrôle soit réalisée sous la responsabilité de l'analyste didacticien. *[Suite page suivante.]*

doit être considéré comme l'une des plus lourdes erreurs qu'un contrôleur puisse faire [...] ³⁰ ». Ella Sharpe, citée par Moustapha Safouan ³¹, sera, elle, plus radicale, de considérer que « la technique psychanalytique n'est jamais apprise ».

Pas étonnant donc que Lacan – dont on se souvient que le séminaire qu'il prononça sur *Les Écrits techniques de Freud*, en 1953 et 1954, fut davantage un travail sur les fondements de structure et la logique de l'expérience qu'une tentative de dégager et de codifier des règles techniques ³² à appliquer – ne s'en tienne pas à la transmission de la technique psychanalytique comme raison du contrôle.

D'ailleurs, tout le mouvement de son enseignement n'est-il pas allé contre, mettant au cœur, voire au chef de la formation du psychanalyste, l'acte et le désir de l'analyste ?

Raison épistémique ?

S'il est une autre raison qu'il est impossible de négliger ou de taire, c'est bien la raison épistémique. Rappelons ici ce que Freud écrivait, en 1927, à propos de la cure psychanalytique elle-même : « Il y a eu dès le début une étroite union de la cure et de la recherche, la connaissance amenait le succès, on ne pouvait traiter sans apprendre quelque chose de nouveau, on n'acquerrait aucun éclaircissement sans en éprouver l'action bienfaisante. Notre procédé analytique est le seul dans lequel cette précieuse conjonction est conservée. C'est seulement quand nous pratiquons la direction de conscience analytique que nous approfondissons notre compréhension [...] de la vie psychique de l'homme. Cette perspective de gain scientifique était l'aspect le plus noble, le plus réjouissant du travail analytique ; avon-nous le droit de la sacrifier à telle ou telle considération pratique ³³ ? »

Mais se profile, derrière, la question du contrôle assuré par l'analyste du contrôlant, ce qui n'est pas rare dans notre communauté. Ce qui ne pose rien de moins que la question – lorsque l'analyse se poursuit parallèlement au contrôle – de l'articulation des transferts : celui qui supporte le travail analytique et le « transfert de travail » en jeu dans le contrôle, pour autant que les relations ont beau être dissymétriques, le contrôlant devient le collègue du contrôleur.

30. H. Deutsch, « Analyse sous contrôle », art. cit., p. 88.

31. M. Safouan, *Jacques Lacan et la question de la formation des analystes*, Paris, Seuil, 1983, p. 59-60.

32. Contrairement à un Otto Fenichel, un Maurice Bouvet ou un Ralph Greenson !

33. S. Freud, Postface à *La Question de l'analyse profane*, op. cit., p. 279.

Mutatis mutandis, ce qui vaut pour la cure vaut également pour le contrôle s'il est correctement situé et apprécié. En effet, loin d'être ce dispositif d'enseignement pratique qui viendrait se surajouter à une « ineffable » analyse didactique ou personnelle, le contrôle fait partie intégrante de l'expérience clinique que le savoir référentiel de la psychanalyse théorise. Pour préciser un peu plus l'idée que je suggère, je dirai que le savoir qui s'acquiert dans l'expérience psychanalytique ne se réduit nullement à celui qui se dépose de l'analyse didactique pour l'analysant ou des cures qu'il dirige pour l'analyste qui pratique ; le contrôle est aussi un des lieux où quelque chose du savoir analytique s'élabore et s'apprend... et pas toujours du côté auquel on pense. Et peut-être même que le contrôleur y apprend plus que le contrôlé ! Telle semble en tout cas l'idée que s'en faisait Lacan en 1953 dans son « Discours de Rome » : dans les contrôles, le contrôleur « manifeste une seconde vue, c'est le cas de le dire, qui rend pour lui l'expérience au moins aussi instructive que pour le contrôlé. Et ceci presque d'autant plus que ce dernier y montre moins de ces dons, que certains tiennent pour d'autant plus incommunicables qu'ils font eux-mêmes plus d'embarras de leurs secrets techniques ³⁴ ».

* * *

Je conclus. Que ni l'acte analytique ni le désir de l'analyste ne s'apprennent ne peut vouloir dire qu'une seule chose : l'essentiel de la formation de l'analyste, les ressorts principaux de la didactique – y compris le « désir de savoir » sans quoi le « désir de l'analyste ne saurait s'émanciper du “désir de soigner” » – sont à situer et à trouver du côté de l'analyse qui en permet sinon le contrôle en tout cas la vérification.

Il reste néanmoins que, si Lacan a pu définir la structure comme « ce qui ne s'apprend pas de la pratique ³⁵ », il ne me paraît

34. J. Lacan, « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse », art. cit., p. 253.

35. J. Lacan, « L'étourdit », dans *Autres écrits*, op. cit., p. 461. À la réponse, juste amorcée, à la question d'Anne Le Bihan, j'ajouterai ceci : la structure, celle « qui ne s'apprend pas de la pratique », n'est pas tant celle que l'on a pu tenir pour l'*analogon* de l'infantile freudien ; en l'occurrence, il s'agit de la topologie, en tant que « rétroaction de l'ordre de chaîne dont consiste le langage » et de la logique en tant que « science du réel ».

pas insensé de penser que, en notre champ, il est aussi des choses qui ne s'apprennent justement que de la pratique.

S'il en est ainsi, le contrôle – avec et en même temps que le dispositif du cartel et l'expérience de la passe, qui en constituent à leurs façons des lieux privilégiés de son effectuation –, le contrôle donc, comme « contrôle de l'acte ³⁶ » et fonction de relance du désir de l'analyste, s'impose d'autant plus comme contrôle d'École, et se diversifie dans ses formes.

Dès lors, et à moins de ravalier le contrôle au rang de rite d'initiation et d'en nier la fonction dans le rapport à l'École comme expérience, quelle raison justifie que l'on en réserve le devoir et l'usage aux seuls « candidats en formation » ?

36. C. Soler, « Quel contrôle ? », *Ornicar?*, n° 42, automne 1987-1988, p. 111.